



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Depuis quelques années, le SIETOM de Chalosse évolue dans un contexte d'évolutions réglementaires, technologiques et sociétales importantes. Le syndicat doit constamment s'adapter et affirmer sa place en tant qu'acteur engagé dans la réduction des déchets. C'est pour cela que le SIETOM a placé dès 2012 l'environnement au cœur de sa stratégie.

Aujourd'hui, le SIETOM s'engage dans le déploiement de son schéma directeur à l'horizon 2030 tout en poursuivant les collaborations avec les autres syndicats à l'échelle départementale. Ce document stratégique répond à des objectifs d'amélioration du service, de réduction des déchets et de coûts et manifeste l'engagement du syndicat à être un acteur exemplaire de la protection de l'environnement et du développement durable.

Nous intégrons à l'ensemble de nos processus une logique de cycle de vie, en particulier dans les actes d'achat lorsque cela est possible, en gardant en permanence le souci de préserver les ressources, d'agir le plus en amont possible et de réduire notre empreinte au maximum pour les générations futures.

Notre volonté d'amélioration continue et de prévention de la pollution s'est concrétisée avec la certification ISO 14001 de l'ensemble des activités du SIETOM à savoir l'Unité de Valorisation Organique (U.V.O.), les collectes et les déchetteries en 2020. La labellisation TERROM du compost en 2019 correspondant à la mise en place d'un système d'assurance qualité et au respect des objectifs TERROM au sein de l'UVO a conforté l'atteinte de ces objectifs.

C'est dans ce cadre que nous avons mis en place dès le 1er janvier 2022 le recyclage de tous les plastiques et que nous nous efforçons de réduire la quantité de déchets enfouis. Nous favorisons au maximum en effet les filières de recyclage et de réemploi en déchetteries avec un retour du tri par matériau et le déploiement de la filière PMCB en juin 2024.

De plus, pour inciter les usagers de notre territoire comme les professionnels à mieux trier et donc à diminuer le tonnage des ordures ménagères, nous poursuivons l'application de notre schéma directeur avec dès le 1er janvier 2024, la mise en place d'une redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers, en septembre 2024, la généralisation du contrôle d'accès dans toutes les déchetteries du territoire afin de réguler le flux des usagers, de rationaliser les tonnages et de contrôler les apports des professionnels.

Nous inscrivons également le territoire dans une logique de conteneurisation et de regroupement en point complet dès octobre 2024 et jusqu'en 2027 de manière à intégrer la tarification incitative à l'horizon 2028, engageant ainsi le SIETOM dans une dimension plus efficiente de la gestion des déchets.

En parallèle, nous continuons d'équiper les usagers mais aussi les collectivités et les professionnels de composteurs individuels et collectifs et les formons pour un meilleur usage de ces outils de valorisation.

Toutes ces opérations (amélioration de la performance environnementale et prévention des pollutions) sont possibles grâce à l'investissement actif du personnel du SIETOM et de l'ensemble des acteurs intervenant pour le compte de notre Syndicat facilitant ainsi la maîtrise des pratiques et des coûts. La professionnalisation et la valorisation des agents du SIETOM permettent la prise en compte de la protection de l'environnement et inversement.

Je confie l'application de cette Politique à la Direction Fonctionnelle du SIETOM afin de veiller à la mise en œuvre de cette démarche en ayant le souci de la présenter et la communiquer à l'ensemble du personnel. Cette démarche participative laisse une place importante à la concertation, la communication et l'engagement et permettra ainsi de mener notre programme d'actions environnementales.

Caupenne, le 02/08/2024
LA PRÉSIDENTE DU SIETOM

Madame Christine FOURNADET

